

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du mercredi 19 décembre 2018

Approbation du principe de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le réseau d'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg, qui s'étend sur une longueur d'environ 1 700 kilomètres, est essentiellement unitaire et achemine les eaux usées et pluviales vers les différents sites de traitement (Strasbourg-La Wantzenau, Plobsheim et Achenheim). Les eaux usées et pluviales collectées par le réseau sont rejetées après traitement dans le Rhin, pour la station de Strasbourg-La Wantzenau au Nord de l'agglomération, dans le Petergiessen (affluent du Rhin Tortu) pour la station de Plobsheim au Sud et dans le canal de la Bruche pour la station d'Achenheim à l'Ouest. L'Eurométropole de Strasbourg gère donc trois systèmes d'assainissement au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Sur la partie sud de l'agglomération, le service est confronté à plusieurs problématiques :

- Surcharge hydraulique malgré la conformité du traitement et station d'épuration vieillissante de Plobsheim,
- Difficulté potentielle de conduire les travaux prévus au Schéma Directeur d'Assainissement sur des zones densément urbanisées (Strasbourg),
- Obligation de réduire les déversements vers les milieux naturels sur des secteurs centraux sollicités en temps de pluie (Fegersheim, Geispolsheim, Illkirch),
- Adaptation du fonctionnement du système à l'urbanisation future (prévisions du PLUi),
- Tenue de la conformité à l'arrêté du 21 juillet 2015.

Plusieurs solutions ont été étudiées, notamment la réhabilitation des stations existantes, la création d'un nouvel émissaire et la déconnexion de certaines communes du sud de l'agglomération, de manière à apporter une réponse durable. Les solutions ont été analysées selon les aspects administratifs, règlementaires, techniques, financiers et environnementaux.

Selon l'analyse multicritère menée par un bureau d'études, la solution la plus favorable pour résoudre les problèmes posés est la déconnexion des communes sud du système de Strasbourg-La Wantzenau (Entzheim, Geispolsheim, Lipsheim, Fegersheim, Eschau) et

le transfert des effluents vers un site de traitement unique pour ces communes et celle de Plobsheim.

L'étude a fait l'objet d'une présentation aux services de l'Etat (DDT, DREAL et AERM) qui ont émis un avis favorable à cette solution.

Ainsi la construction de ce nouveau site de traitement permettra de tenir la conformité du système d'assainissement et sera également une opportunité de développer une usine intégrant les politiques publiques notamment environnementales de la collectivité. Il est ainsi prévu de mener un travail collaboratif et itératif avec les élus des communes concernées au sein d'un comité de pilotage du projet constitué des maires (ou leur représentant) de Entzheim, Eschau, Geispolsheim, Lipsheim, Fegersheim et Plobsheim. Ce comité sera chargé de décliner les politiques publiques environnementales en objectifs opérationnels à atteindre (par exemple en matière de bilan carbone, de gestion de l'énergie, niveau de traitement des micropolluants...). Ce nouvel outil de la collectivité et géré par elle permettra de démontrer l'exemplarité de la collectivité en matière d'environnement et d'en faire un site d'expérimentation de technologies innovantes.

Pour ce faire, il est proposé de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (technique, juridique, économique et fiscale) sur la durée du projet.

La mission comportera plusieurs phases, et aura pour objectifs notamment de :

- analyser les besoins découlant des travaux projetés (ouvrages et réseaux, études de faisabilité),
- intégrer le projet dans l'évolution des politiques publiques notamment environnementales de l'Eurométropole de Strasbourg (plan climat, capitale verte, économie circulaire, étude de mutualisation d'équipements entre compétences (assainissement – déchets...) comme la codigestion, éducation à l'environnement...),
- définir les exigences sur le volet innovation (bilan carbone, innovations technologiques, récupération des ressources/matériaux, station d'épuration à énergie positive, traitement des micropolluants, réutilisation des eaux traitées, intégration paysagère, gestion dynamique du réseau...),
- réaliser et suivre les dossiers réglementaires (dossier loi sur l'eau, arrêté préfectoral d'exploitation, mesures compensatoires, autorisation environnementale,...),
- réaliser un benchmarking sur les meilleures technologies disponibles, l'innovation et les bonnes pratiques,
- anticiper les évolutions règlementaires,
- définir le programme d'opérations,
- rédiger les marchés de maîtrise d'œuvre, accompagner dans le choix de la mission de maîtrise d'œuvre et de construction (type de marché et montage),
- vérifier à toutes les étapes la conformité au programme,
- assister l'Eurométropole dans le suivi des études et des travaux, l'accompagner durant les phases de maîtrise d'œuvre.

Le coût d'investissement prévisionnel à ce stade est d'environ 22 M€. Les investissements seront couverts par le budget annexe de l'assainissement et sont déjà pris en compte dans la prospective tarifaire.

Ce projet pourra faire l'objet de demande de subventions auprès de nos partenaires financiers.

Cette mission s'échelonnera sur six années à partir de 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

- *le principe de création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au sud du territoire,*
- *le lancement conformément aux dispositions du code des marchés publics, d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées pour un montant prévisionnel de 600 000 €HT,*

décide

l'imputation des dépenses sur la ligne budgétaire 21351.1 Travaux stations d'épuration - programme 1018 - AP0204 du budget annexe de l'assainissement et sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget annexe de l'assainissement 2019 à 2024,

autorise

le Président ou son-sa représentant(e)

- *à lancer et à signer les décisions d'attribution du marché et tous les actes qui en découlent permettant la mise en œuvre de la présente délibération et à exécuter le marché correspondant,*
- *à engager les démarches foncières pour l'implantation du nouveau site de traitement,*
- *à solliciter les partenaires financiers pour l'attribution de subventions.*

**Adopté le 19 décembre 2018
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 21 décembre 2018**

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DU 19 DECEMBRE 2018

Point n° 25 : Approbation du principe de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour

82

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOOU-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DEPYL-Patrick, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine